Duquesne University
Duquesne Scholarship Collection

I/D Information Documentation (French) ID and Anima Una

11-1-1988

1988 Vol. 43: Engagés auprès des pauvres: L'action pour la justice et la paix

Equipe généralice

Follow this and additional works at: https://dsc.duq.edu/id-fr

Repository Citation
Equipe généralice. (1988). 1988 Vol. 43: Engagés auprès des pauvres: L'action pour la justice et la paix. Retrieved from https://dsc.duq.edu/id-fr/47

This Article is brought to you for free and open access by the ID and Anima Una at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in I/D Information Documentation (French) by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

i/d
information — documentation
C.S.SP./195 CLIVO DI CINNA/00136 ROME, ITALIE

I/D 43 L'EQUIPE GENERALICE Novembre 1988

Engagés auprès des pauvres: L'action pour la justice et la paix

«Nous considérons comme partie constitutive de notre mission d'évangélisation: la libération intégrale de l'homme, l'action pour la justice et la paix et la participation au développement. Nous devons de ce fait nous faire 'les avocats, les soutiens et les défenseurs des faibles et des petits contre tous ceux qui les oppriment'» *(Règle de Vie Spiritaine,* 14; *Règlements de 1849).*

1. Justice et Paix: ce que nous faisons déjà

• Au Sierra Leone, une paroisse spiritaine a constitué un groupe œcuménique d'action pour la justice. Avec l'accord tacite des autorités locales, ce groupe se réunit chaque semaine pour voir comment réagir aux cas d'injustice qui se présentent. Ainsi, une action a été entreprise contre un médecin qui percevait des honoraires exagérés, et contre un garde frontière qui exigeait des «pots de vin».

• A Amsterdam, les Spiritains aident les étudiants africains et les travailleurs étrangers qui vivent en Hollande. En plus d'un soutien spirituel et matériel, nos confrères cherchent à leur garantir une application humaine de la loi hollandaise.

• En de nombreux endroits du Brésil, la culture des Indiens est gravement menacée et on les expulse de leurs terres. Réunis en groupes, dans les villages, ces derniers s'efforcent de trouver leurs propres solutions à ces graves problèmes. Avec l'aide des Spiritains qui travaillent avec eux, les Indiens font également appel à l'aide de l'Eglise locale.

• Au Soudan, l'énorme afflux de réfugiés rend plus difficile le développement du pays. Les Spiritains présents dans ce pays apportent un soutien administratif à l'Eglise locale pour l'obtention de fonds et la distribution des secours.

On peut trouver, dans notre Institut, de très nombreux exemples d'action de ce type, en faveur de la justice et de la paix. Ceux que nous venons de citer le sont simplement à titre d'illustration. Ils nous rappellent que les Spiritains, en tant qu'hommes de la Mission, n'ont pas attendu maintenant pour savoir que l'Evangile est une force de libération. Quand nous avons assumé la mission du Christ dans notre tradition spiritaine, nous nous sommes engagés à libérer les hommes de tout ce qui les opprimait.

Dans des ministères tels que la première évangélisation, la constitution de communautés chrétiennes de base, l'éducation, le service pastoral, la formation des laïcs, etc... nous aidions déjà les hommes à se libérer du péché et de ses conséquences. Dans la mesure où nous avons été fidèles à cette mission, nous avons accompli, sans bruit et sans nous faire remarquer, des tâches souvent difficiles et ingrates. Cependant, nous ne devons pas craindre d'aller encore de l'avant, de chercher conseils et courage, pour répondre toujours mieux à cet appel évangélique en vue de la libération. Des confrères nous montrent le chemin.

Dans les pays en voie de développement, nous ne connaissons que trop l'oppression et l'immense souffrance de certains peuples parmi lesquels nous travaillons. Dans ces pays, l'Eglise est souvent le seul pilier qui soutienne la justice. Les missionnaires sont, dans certaines situations, les seuls porte-paroles efficaces de la population; leur simple présence peut être une force de dissuasion face à l'oppression.

Il y a des politiques qui appauvrissent ces pays; ces politiques sont un des grands scandales de notre temps. Beaucoup, dans le cadre de leur ministère, font ce qu'ils peuvent, compte tenu des circonstances locales: ils aident à diversifier les économies de monoculture; ils enseignent des procédés d'autosuffisance, effectuent des transferts de technologies adaptées, etc... Il faut porter au crédit de certains de nos confrères, l'introduction de cultures de base (alimentaires ou de rapport) qui ont réduit la dépendance de façon effective.

Dans les pays développés, beaucoup de Spiritains travaillent directement au service des pauvres. D'autres, par leur animation, essaient de sensibiliser leurs concitoyens pour les rendre conscients des injustices que l'on rencontre à tous les niveaux de la société. Ils le font par la prédication, l'animation ou l'enseignement, et par le rayonnement de leur exemple personnel. Certains s'engagent dans des associations nationales ou internationales qui militent pour les droits de l'homme. Actuellement, les Provinciaux spiritains d'Europe étudient comment participer concrètement au «Réseau Européen de Foi et Justice en Afrique». Cet effort conjugué avec d'autres instituts missionnaires, déjà mis en œuvre en Amérique du Nord, facilitera la promotion de relations plus justes et plus équitables entre les peuples d'Afrique et d'Europe.

2. Un pas difficile

Il est vrai cependant que cet appel qu'entendent les Spiritains pour le service de la justice, laisse mal à l'aise beaucoup d'entre nous. Des sentiments de gêne, de dépaysement et de désintérêt se manifestent parfois quand on nous demande de promouvoir la justice par des moyens concrets. Les causes d'une telle attitude sont multiples.

Pour beaucoup d'entre nous, notre formation initiale ne nous a pas préparés à intégrer à notre ministère l'action pour la justice et la paix. Aussi, devant la complexité des situations sociales, nous restons indécis sur le choix à faire. Nous pouvons être à la fois intimidés et aveugles en face des politiques des gouvernements. Les excès apparents de quelques militants pour la justice sont souvent perçus comme dommageables plutôt que profitables aux pauvres. De même, le jargon utilisé pour parler de la justice fait qu'il est difficile de le comprendre et d'agir en conséquence. Ces facteurs se conjuguent avec d'autres pour écarter un certain nombre d'entre nous d'une action pour la justice.

En prêchant l'Evangile, nous enseignons facilement la prière et l'amour du prochain. Il nous paraît moins évident de parler d'action pour changer les structures injustes de notre société. A tous les niveaux de la formation, les responsables aident à approfondir la relation avec Dieu et avec le prochain. Et pourtant ils sont souvent mal à l'aise pour enseigner comment les Spiritains doivent se sentir responsables face aux situations d'injustice. Les économes cherchent à faire une bonne gestion. Il leur est plus difficile d'évaluer les rapports existant entre leurs investissements et les problèmes de justice. On a beaucoup écrit sur la façon dont nos Fondateurs peuvent nous guider dans nos relations personnelles avec Dieu. Avons-nous scruté nos sources spiritaines d'une façon assez profonde pour y découvrir une façon originale d'analyser les causes de la pauvreté?

3. Un appel très urgent

Ces dernières années, les paroles de Libermann nous demandant de nous faire les défenseurs des faibles et des petits contre tous ceux qui les oppriment, ont trouvé un écho particulier dans les situations concrètes où nous travaillons et dans toute la Congrégation.

La Règle de Vie se réfère à «Justice et Paix» comme étant une dimension «constitutive» de notre mission spiritaine (R.V.S. 14). En orientant nos efforts en ce sens, la Règle reprend à son compte ce qu'exprimait le Synode de 1971: «le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Evangile, qui est la mission de l'Eglise pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive» (*Justice dans le monde,* 6). Quand les délégués au Chapitre de 1986 ont déterminé les lignes d'orientation de l'actuelle Equipe généralice, Justice et Paix a été considérée comme un objectif majeur. D'ailleurs, dès le Chapitre de 1980, le document Vie Spiritaine (V.S.) demandait d'intégrer Justice et Paix dans chacun des grands secteurs de la vie spiritaine.

4. Une dimension nouvelle

Les Spiritains ont toujours ressenti un appel spécial pour aider les peuples appauvris ou opprimés. Quelle vision particulière du message évangélique, ce nouvel accent mis sur Justice et Paix nous donne-t-il?

Elle consiste essentiellement dans la «découverte» que la pauvreté s'explique, entre autres, par un problème de «structures». Dans le monde d'aujourd'hui, la pauvreté ne peut pas s'expliquer simplement par la malchance, le manque de savoir, d'initiative ou d'accès au développement. Elle est aussi le résultat de décisions politiques et économiques des gouvernements et d'institutions de toute sortes. Cette «découverte» montre que la pauvreté n'est pas accidentelle: elle fait partie du tissu social et est souvent le résultat de politiques et de systèmes particuliers. Elle se produit en dépit des bonnes intentions de ceux qui administrent les structures et même sans qu'ils en soient conscients. Dans un tel contexte, la pauvreté devient un problème politique, un problème d'injustice et une raison de changer les structures.

Nous devons beaucoup aux confrères dont l'intérêt effectif pour les pauvres est, pour nous tous, un témoignage essentiel. Leur engagement pour aider ceux qui n'ont pas de quoi manger et de quoi se vêtir et pardonner aux pécheurs, est au cœur du service des pauvres. Aujourd'hui, la Congrégation demande encore davantage, à savoir: «promouvoir la justice et la paix dans la vie sociale, économique, politique et religieuse des hommes» (R.V.S. 30.1). Cela exige que nous travaillions à côté des hommes pour améliorer leurs conditions de vie dans le monde . . . et pour changer les structures injustes dont ils sont les victimes.

L'action pour la justice demande, à la fois, un courage nouveau et un sens profond de communion avec les pauvres. Ce courage nous conduit à examiner plus à fond, dans une perspective chrétienne, les structures qui oppressent les pauvres et dont ils sont souvent les victimes. La découverte des «structures de péché» et des remèdes à y apporter exige une analyse qui atteigne les racines des problèmes sociaux, éduque notre conscience et conduise à une action courageuse. Voici quelques exemples:

- On a découvert que l'analphabétisme était, en certains pays, la cause fondamentale de l'oppression. En ces régions, les programmes d'alphabétisation des adultes sont des moyens efficaces de transformation des structures.

- Les migrants, les réfugiés et les minorités raciales sont souvent soumis à une discrimination injuste. En certaines régions, celle-ci se fonde sur la religion.

- Une population toute entière peut être en danger d'extinction à cause d'une perte d'identité. Dans le cas des Masaï, par exemple, les raisons en sont le

choc culturel, la restriction des droits des pâturages et la spoliation des terres.

L'analyse des situations sociales suppose une démarche de type spécial: elle doit être menée «avec» les pauvres. Cela requiert de prendre de plus en plus conscience qu'eux-mêmes ont de la sagesse et les capacités de résoudre leurs problèmes structuraux. A mesure que nous prenons conscience de cette force des pauvres, notre manière de servir évolue: au lieu de travailler pour eux, nous collaborons avec eux. Un Spiritains exprimait récemment ce changement d'attitude en disant: «sommes-nous suffisamment dignes de travailler avec les pauvres?»

5. Notre réponse de foi

> *«Voici ce que Yahweh demande de toi, seulement ceci: agir avec justice, aimer avec tendresse, marcher humblement avec ton Dieu»* (Michée 6, 8).

En tant que communauté missionnaire religieuse vouée par notre Règle de Vie au service des pauvres, victimes d'injustices en ce monde, nous sommes appelés à être justes et à agir avec justice.

Cet appel, venu de Dieu, se situe cependant dans un contexte plus large de foi. Il n'est qu'une des exigences posées par le Seigneur. Le texte de Michée ci-dessus cité en propose trois. Pris ensemble, ces trois aspects: marcher humblement devant Dieu, aimer avec tendresse et agir avec justice, sont le fondement d'une spiritualité «intégrée» (cf. Dorr, *Spirituality and Justice,* Maryknoll, 1984, pp. 8-18).

5.1 La conversion religieuse: «marche humblement avec ton Dieu»

La demande de Michée: «marche humblement avec ton Dieu», peut se référer à notre relation personnelle avec Dieu. Cette relation est unique et, en même temps, situe chacun d'entre nous dans le plan d'amour et de salut du Créateur. Liberté humaine et royaume sont étroitement «liés» dans une telle relation.

L'Esprit qui travaille en nous vit dans le monde en le rendant saint. Du milieu de ce monde, l'Esprit nous appelle à une conversion religieuse, à une relation toujours plus profonde avec Dieu. Nous sommes constamment remis en cause par les évènements et la vie quotidienne du monde.

5.2 La conversion morale: «aime avec tendresse»

Les Spiritains s'estiment être des hommes pour les autres. Ces «autres» sont la famille, la parenté, les amis et connaissances. Ces «autres» sont ceux avec lesquels l'Esprit nous a attirés pour réaliser en communauté notre vocation spiritaine. Tout particulièrement, pour les Spiritains, ces «autres» sont ceux vers qui nous allons de par nos engagements apostoliques (R.V.S. 12).

Le commandement divin: «aime avec tendresse», attire l'attention sur cette deuxième composante d'une spiritualité chrétienne intégrale, à savoir les relations interpersonnelles. Dans la conversion morale, l'accent est mis sur l'approfondissement de la qualité de nos relations de personne à personne. Cela nous pousse à développer un intérêt toujours plus fort pour ce que vivent personnellement ceux au service desquels nous sommes, pour leurs traditions et leur besoin de croissance continuelle. C'est là une solidarité fondamentale demandée aux Spiritains.

La conversion morale nous pousse à reconnaître que les communautés spiritaines ont besoin du support mutuel de leurs membres. Ainsi, vivre en communauté, nous appelle à «la compréhension, au pardon mutuel et au partage» (R.V.S. 24). Cette conversion s'exprime aussi par l'attention envers nos familles, nos parents et ceux qui nous sont personnellement proches. Une spiritualité-pour-les-autres vécue chaque jour avec toutes les ressources de notre affectivité à travers la succession des peines et des joies prend en fait tout l'être du missionnaire.

5.3 La conversion politique: «agis avec justice»

Le dernier élément de cette spiritualité intégrée est «agis avec justice». C'est une conversion politique dans le sens qu'elle nous appelle à un souci authentique des réalités publiques. Le croyant se porte au-delà d'une relation personnelle avec Dieu et au-delà des relations immédiates entre personnes. Il reconnaît, dans la conversion politique, que le même Esprit qui inspire ces relations pousse à ce que nous travaillions à bâtir des sociétés qui soient justes.

Dans un tel contexte, «agir avec justice» nous situe au-delà de la justice commutative et de l'attention spéciale aux formes personnelles d'honnêteté. Ces mots nous incitent à une compréhension plus large de la façon dont une société, dans toutes ses composantes, est organisée et structurée. Afin de contribuer d'une manière efficace à la promotion de la justice, «nous nous efforçons d'analyser les situations pour découvrir la relation entre les cas individuels et les causes structurelles» (R.V.S. 14.1).

Compréhension et analyse sont les préalables essentiels de l'action pour la justice. Une telle action n'atteint son but que par des moyens concrets établis pour promouvoir la justice et la paix dans la vie sociale, économique, politique et religieuse des hommes.

La conversions politique est, parmi les trois exigences de conversion mentionnées ci-dessus, celle qui est entrée le plus récemment, de façon explicite, dans la conscience de l'Eglise. On peut discuter les expressions, la programmation et l'opportunité des actions pour la justice, mais il semble faire peu de doute que la libération de l'oppression et la transformation du monde sont une «dimension constitutive de la prédication de l'Evangile» (*Justice dans le monde,* 15). Cela concerne tout spécialement, entre autres, les Spiritains, sur lesquels les opprimés et ceux dont les besoins sont les plus grands ont des droits particuliers.

5.4 Une réponse de Foi «intégrée»

Chacun de nous, comme croyant, s'est formé une certaine idée du Dieu qui vit parmi nous. Ce sens de Dieu est modelé par notre personnalité, nos origines, notre expérience. Notre «spiritualité» pourrait se restreindre à cette image que nous nous faisons de Dieu

et du travail de l'Esprit dans nos vies. C'est un fait que nous avons besoin d'une telle image pour nous dire à nous-mêmes et aux autres, notre expérience de Dieu, dans une foi en même temps personnelle et partagée avec d'autres.

Cependant, un appel authentique à la conversion – qu'elle soit religieuse, morale ou politique – est un défi lancé à la «spiritualité personnelle» de chaque Spiritain. En effet, notre propre histoire fait que nous sommes souvent centrés de façon trop exclusive sur tel aspect ou tel autre de la vie spirituelle. «Beaucoup de croyants sont profondément marqués par la Providence de Dieu et cela les mène à une spiritualité remplie de prières et d'enthousiasme religieux; mais il se peut qu'ils soient moins sensibles à l'importance des relations humaines et qu'ils ne tiennent pas compte de la dimension politique de la foi chrétienne. D'autres bâtissent leur spiritualité sur l'ouverture aux autres, mais il se peut qu'ils manquent de profondeur parce qu'ils donnent peu de temps à la prière et à la réflexion, s'imaginant qu'on peut changer le monde sans modifier profondément les structures de la société. Enfin, il y a des chrétiens très engagés qui sont tellement désireux de réformer l'ordre social économique et politique qu'ils sacrifient leur propre paix spirituelle et leurs relations humaines à une sorte de frénésie d'activisme politique» (Dorr, p. 18).

Une spiritualité spiritaine qui surévaluerait l'une ou l'autre de ces formes de conversion au détriment des autres ne nous rendrait guère service. Elle doit bien plutôt nous rappeler à la plénitude de la conversion: «religieuse», «morale» et «politique». D'ailleurs, négliger un de ces aspects de la conversion à laquelle l'Esprit nous appelle, serait préjudiciable non seulement à notre spiritualité spiritaine, mais aussi à la foi chrétienne. D'où l'importance pour nous d'une spiritualité intégrée.

6. Orientations pour une animation «Justice et Paix»

C'est dans ce contexte de foi que nous avons à nous demander: «de quelle animation pour la Justice et la Paix a-t-on besoin, aujourd'hui, chez les Spiritains?» Nous vous suggérons de faire porter vos interrogations sur trois axes majeurs: l'action, la formation, et les structures.

Il revient à chaque Spiritain pris individuellement, mais aussi aux circonscriptions et à l'Equipe Généralice, de prendre la responsabilité d'actions pratiques pour la justice, comme nous le demandent la Règle et le monde d'aujourd'hui. Ces actions doivent toujours être motivées et animées par la foi.

Il ne nous est pas seulement demandé d'agir avec justice mais aussi d'être justes. Nous devons donc nous constituer en communauté où on vit le sens de la justice. Former des Spiritains dans cet esprit est une tâche vitale qui ne peut être limité au temps de la formation initiale (R.V.S. 102). Un tel objectif fait partie de «l'approfondissement continuel de notre vie apostolique» (R.V.S. 100).

Pour atteindre ces objectifs vitaux, nous devons faire appel aux ressources humaines et matérielles dont nous disposons. De nouvelles structures seront requises, qui puissent correspondre au but recherché et être en accord avec la simplicité de la vie spiritaine.

En résumé, nous voulons:

- faire de notre action pour la justice une part intégrante de notre vie apostolique spiritaine;
- assurer la formation de Spiritains qui soient des personnes justes et remplies de paix;
- développer des structures communautaires appropriées qui rendent possibles à la fois la formation au sens de la justice, et l'action.

7. Quelques questions

Nous avons partagé avec vous ce que nous pensons de l'action pour la justice dans la vie spiritaine, et nous vous invitons maintenant à vous joindre à nous, pour nous aider à approfondir cette réflexion:

- Nous avons évoqué le bien que nous avons vu réaliser par des Spiritains pour la cause de Justice et Paix: comment vous-mêmes et vos confrères arrivez-vous à intégrer cette dimension de justice et paix dans vos vies et votre ministère?
- Nous avons essayé de relever le plus fidèlement possible les difficultés que l'on rencontre à réaliser une action «Justice et Paix». Nous avons essayé aussi, à partir de la Règle et du contexte de la vie actuelle, de souligner qu'il est urgent de faire de Justice et Paix une partie intégrante de notre vie. Ce sentiment d'urgence vous a-t-il touché? Avez-vous eu des difficultés à intégrer la dimension Justice et Paix dans votre apostolat? Pouvez-vous en discuter ouvertement dans votre communauté?
- Nous avons présenté une approche de la spiritualité qui inclue une action pour la justice. Comment votre expérience personnelle et communautaire de la justice influe-t-elle sur votre foi et votre spiritualité?
- Avez-vous des points à signaler concernant Justice et Paix et qui ne sont pas abordés dans ce document?
- Pourriez-vous communiquer ces réflexions et ces questions à ceux qui sont avec vous et à vos confrères spiritains? Parlez-nous de vos expériences durant nos visites et à l'occasion de nos différentes rencontres. Faites-nous savoir s'il y a quelque chose que l'Equipe Généralice puisse faire pour rélever le défi lancé à tous les Spiritains de se faire les «avocats, les soutiens et les défenseurs des faibles».

Écrit par le Conseil Général, à partir d'un projet initial rédigé par les PP. Peter Marzinkowski et William Headley